



3° volet des accords B.G.P.N.... ...le retour du sang et des larmes !

Après l'accord sur les « *Engagements réciproques au service du client dans les bureaux de Poste* » et celui sur « *L'accompagnement des postiers de la BGPN dans leur évolution professionnelle* » la boîte veut absolument avancer sur de nouveaux accords. Pour cela elle est en train de recevoir au siège tous les syndicats lors de réunions en bilatérales...

Pour cet accord « guichet » une plénière de lancement est prévue le 12 juillet après-midi qui devrait poser le cadre de la négociation avant des séries de bilatérales à la rentrée de septembre puis la présentation du projet courant octobre. L'objectif de la boîte est de proposer l'accord à la signature en décembre. Il doit porter sur l'organisation du travail et l'environnement de travail en bureau de Poste.

A priori, l'accord concernera essentiellement les guichetiers.e.s. car les facteurs-guichetiers seront une nouvelle fois exclus du chantier sauf pour la partie environnement de travail !

Pour la Ligne Conseil Bancaire c'est autre chose puisqu'il est annoncé un retour des accords, contrairement à ce qui avait été annoncé en fin d'année 2021 ! Il y aura bien un accord spécifique voir deux ! :

⇒ Le premier porterait sur les métiers, conditions de travail, pourquoi pas le télétravail.

⇒ Le second pourrait porter sur les parcours professionnels et serait transverse BGPN - LBP.

Là encore, la boîte va proposer des bilatérales dès le mois de septembre et prétend partir d'une page blanche.

Mais revenons à cet accord « guichet » pour lequel la boîte a de grands projets (sic) !

Horaires des bureaux :

La direction part du constat qu'actuellement il existe trop de types différents d'horaires, environ 900. Sans aller vers une harmonisation nationale qui n'aurait aucun sens, ils veulent proposer des typologies d'horaires selon les régions et les secteurs. Leur volonté est d'aller vers plus de bureaux ouverts le samedi, des bureaux ouverts plus tard le soir par endroit, plus entre midi et 2 à d'autres.

Ils reconnaissent qu'ils ont largement joué sur les amplitudes horaires et les jours d'ouvertures pour faire des reprises d'emploi...et donc que maintenant il est temps de rendre à nouveau les bureaux plus accessibles ! (On croit rêver... !)

Organisations du travail / modulation du temps de travail :

C'est la partie que nous avons largement devinée dans les discussions précédentes, désormais nous rentrons dans du concret ! Il n'existe quasiment plus aujourd'hui

Sud PTT 64

3 Rue Jacques Laffitte
64100 Bayonne

☎ : 05 59 59 56 52

@ : sudptt64@wanadoo.fr

f : Sud Ptt 64

e : <http://sudptt64.e-monsite.com/>

d'organisation avec de la modulation du temps de travail sauf quelques bureaux où l'activité saisonnière est très importante (stations de ski, balnéaires...). Leur volonté serait de plus étudier la saisonnalité et peut-être l'étendre à plus de bureaux, et donc d'avoir des modulations de temps de travail sur l'année, articulées sur plusieurs semaines. Là encore, il n'y aura pas un modèle type d'organisation, certaines resteront à 35 heures hebdo mais ils veulent proposer une forme de boîte à outils dans laquelle les directions locales pourront piocher selon les besoins ! Autant filer une boîte d'allumette à un pyromane !

En complément, la boîte veut remettre sur la table la question des plannings prévisionnels à 3 mois (ils reconnaissent que ça n'est pas vraiment respecté...Ah bon ?) et pourquoi pas le délai de prévenance de 8 jours... (ben voyons...)

Congés :

Un peu dans la lignée des organisations de travail, la direction veut poser dans cet accord le sujet des congés avec dans l'idée de définir des périodes plus propices que d'autres à la prise de CA.

Activité en bureau de Poste :

La notion de LHT (lieu habituel de travail) resterait mais la boîte voudrait en revoir la définition.

Il y a le sujet de la limite des 20 kilomètres qu'ils voudraient revoir mais aussi la restriction au secteur. Selon eux, ces bornes n'ont plus de sens au regard de la taille des secteurs, du peu de bureaux de plein exercice qu'il reste (sic) et des amplitudes horaires.

Là, on partage les maux mais pas les remèdes puisque la solution qu'ils auraient en tête est d'augmenter la limite de déplacement en kilomètres, le nombre maxi de bureaux (5 aujourd'hui) et la restriction au secteur de rattachement ! En clair : en cas de besoin et si le secteur habituel a du « surnombre », sans l'accord du CC il pourrait aller travailler dans un secteur voisin...C'te blague !!!

Environnement de travail :

Sur ce point, on choisit la couleur de la peinture ou celui...du papier cul ! Il s'agit des budgets pour la rénovation des bureaux avec en prime le coup de pinceau prévu pour les salles de repos et l'arrière des bureaux. Ils proposent quand même de parler un peu d'ergonomie des positions de travail... (oui parce qu'autrement ça va quand même se voir que la boîte se fout de notre gueule...).

Sud Ptt ne manquera évidemment pas de vous tenir informé mais également de vous consulter prochainement afin de porter vos revendications même si nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur le fait d'être écouté et non pas simplement entendu !

Pour Sud PTT les grandes lignes de ce projet d'accord n'augurent rien de bon. Nous resterons donc très attentifs aux positionnements des habituels agités du stylo qui s'insurgent et au final apposent leurs signatures en bas de la quasi-totalité des accords !

Sud Ptt utilisera tous les moyens dont notre organisation syndicale dispose et n'exclut pas une journée de grève pour le mois d'octobre...

Sud PTT 64

3 Rue Jacques Laffitte
64100 Bayonne

☎ : 05 59 59 56 52

@ : sudptt64@wanadoo.fr

📘 : Sud Ptt 64

🌐 : <http://sudptt64.e-monsite.com/>